

REGLEMENT COMPLET DU MARATHON PHOTO NUMERIQUE
FNAC LE HAVRE
22 septembre 2007

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société RELAIS FNAC, société par actions simplifiée au capital de 74.070 euros dont le siège social se situe au 67 boulevard du Général Leclerc 92612 Clichy - RCS 334 473 352 prise en ses établissements de Fnac Le Havre organise, un concours « marathon Photo Numérique » qui aura lieu le samedi 22 septembre 2007 au havre de 9h à 18h.

ARTICLE 2 : personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et de leur foyer (même nom, même adresse), et des membres du personnel de leurs partenaires et de leur foyer (même nom, même adresse).

Concernant les participants s'inscrivant par équipe de 2 personnes, une équipe peut éventuellement comporter une personne mineure à condition que l'autre participant soit majeur et que le mineur en question puisse justifier d'une autorisation parentale.

Article 3 : modalités d'inscription

Les participants (non photographes professionnels) s'inscrivent par équipe de 2 maximum à l'accueil de la FNAC LE HAVRE. Un participant peut éventuellement s'inscrire seul et former ainsi une équipe au sens du présent règlement. Les inscriptions sont ouvertes pour au maximum 60 équipes pour le Marathon, soit 120 participants au maximum (seules les 60 premières équipes inscrites seront prises en compte). Chaque équipe doit posséder son propre équipement numérique (résolution minimum de 2 millions de pixels format de compression Jpeg).

Des fiches d'inscription précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant l'autorisation de représentation gratuite des 8 photos réalisées à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur) seront disponibles à l'accueil de la FNAC Le Havre ainsi qu'au dos des prospectus

distribués dans la ville du Havre et déposés dans les dépositaires Bus Océanes (bars et tabacs) de l'agglomération. Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} septembre 2007 au 20 septembre 2007 inclus, uniquement à l'accueil billetterie de la FNAC LE HAVRE – 22 rue Casimir Périer, 76600 Le Havre.

Sur remise de la fiche d'inscription au plus tard le **20 septembre** à l'accueil billetterie de ladite FNAC celle ci remettra le numéro de l'équipe (qui sera repris sur le badge) .

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 4 : Principe du Marathon

Samedi 22 septembre 2007 à 9 h, rendez-vous est donné aux participants au premier étage de l'Espace Coty, près du Squadra Café au Havre, point de départ du Marathon, afin de retirer le kit Marathon composé de : un tee-shirt, la « feuille de route » sur laquelle les participants découvriront, au fur et à mesure des étapes, les thèmes à photographier et les 4 points d'accueil du marathon.

A chaque point accueil, l'équipe choisit 2 photos en rapport avec le thème parmi l'ensemble des photos prises sur le parcours et les transmet aux équipiers Fnac via les bornes mises à disposition. L'identification des photos se fera grâce au numéro de dossard.

A chaque point d'accueil, un CD sera gravé avec les 2 photos retenues par les candidats pour chaque thème. Ainsi, à l'issue du marathon, le CD final destiné au jury comportera les 8 clichés de chaque équipe, celle ci pouvant conserver à titre de souvenir ces mêmes clichés sur la carte mémoire de son appareil photo numérique.

Ainsi, avant 18h, heure de clôture du marathon, chaque équipe aura du remettre ses 8 photos aux équipiers Fnac.

A l'issue du Marathon, toutes les équipes se rassemblent au dernier point de déchargement indiqué sur la feuille de route, à 18 h où leur sera proposé un pot de clôture.

Un jury composé de professionnels de la photographie (photographes professionnels, responsable culturel de la Fnac) se réunira ensuite le 25 septembre 2007 à partir de 10 h pour délibérer et sélectionner les 40 meilleurs clichés du Marathon qui, conformément à l'article 5 ci après seront exposés à la Mairie du Havre à compter du 2 octobre 2007 et sur les sites partenaires (www.marathonphotofnac.com / www.bus-oceane.com / www.ville-lehavre.fr / www.espacecoty-lehavre.fr) et élira parmi ces 40 meilleurs clichés les 4 meilleures équipes qui se verront récompensées par les lots tels que décrits dans ledit article 5. Cette délibération se fera en présence de Maître Coignard, huissier de justice au Havre.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique.

Par ailleurs, pour désigner les 3 meilleures équipes le jury sélectionnera les clichés suivant les catégories suivantes :

*Catégorie « Expérimentés »: participant doté d'un appareil photo à 8 millions de pixels et plus, et âgé de plus de 20 ans

* Catégorie « Amateurs » : participant doté d'un appareil photo de moins de 8 millions de pixels, et âgé de plus de 20 ans

* Catégorie « Jeunes » : participants âgés de moins de 20ans quelque soit le nombre de pixels

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Par ailleurs, un système de vote du public pour récompenser un 4^{ème} cliché sera mis en place du 2 octobre au 10 octobre : une urne et des bulletins seront mis en place à la Mairie du Havre et à la Fnac Le Havre du 2 octobre 2007 au 10 octobre 2007 pour sélectionner le Prix Public parmi les 40 clichés sélectionnés par le jury qui seront exposés à la Mairie du Havre du 2 au 10 octobre 2007.

Les résultats des délibérations du vote du Public seront communiqués conformément à l'article 6 ci après à compter du 11 octobre 2007.

Les photos non primées seront détruites immédiatement par la Fnac.

ARTICLE 5 : Dotations

Ces 40 photos sélectionnées par le jury, parmi l'ensemble des photos remises lors du Marathon, seront exposées à la Mairie du Havre du 2 octobre 2007 au 10 octobre 2007 et sur les sites partenaires (www.marathonphotofnac.com / www.bus-oceane.com / www.ville-lehavre.fr / www.espacecoty-lehavre.fr), du 2 au 10 octobre. Les équipes gagnantes des 40 photos sélectionnées se verront également remettre à chacune un agrandissement de leur cliché.

Les 40 clichés sélectionnés pourront également servir à la réalisation d'un recueil de photos de la ville du Havre avec un texte des artistes. Ce recueil sera diffusé par l'Association des commerçants du Centre Commercial Coty et auprès d'une centaine de personnalités de la ville.

Les lots pour les 4 meilleures équipes gagnantes sont:

Prix expérimenté : Un caméscope numérique Panasonic SDR-H20 d'une valeur de 479€. Un chèque cadeau d'une valeur de 100€, valable dans tous les magasins du centre commercial Coty. Chaque membre de l'équipe recevra un abonnement trimestriel valable dans tout le réseau Bus Océane, d'une valeur de 103.80€.

Prix amateur : Un appareil photo numérique Panasonic DMC-FZ8EK-K, d'une valeur de 359€. Un chèque cadeau d'une valeur de 100€, valable dans tous les magasins du centre commercial Coty. Chaque membre de l'équipe recevra également un abonnement trimestriel valable dans tout le réseau Bus Océane, d'une valeur de 103.80€.

Prix Jeune : Un appareil photo numérique Panasonic DMC-LZ7EF-S d'une valeur de 219€. Chaque membre de l'équipe recevra un abonnement trimestriel valable dans tout le réseau Bus Océane, d'une valeur de 103.80€. Un abonnement d'un an au magazine France Photographie d'une valeur de 38€.

Prix du Public : Un appareil photo numérique Panasonic DMC-FX30EF-K d'une valeur de 309€. Une semaine de campagne d'affichage dans tous les bus du réseau Bus Océane avec le cliché récompensé (150 affiches). Chaque membre de l'équipe recevra un abonnement trimestriel valable dans tout le réseau Bus Océane, d'une valeur de 103.80€.

Les lots seront attribués par équipe gagnante (que l'équipe soit composée de 1 ou 2 personnes).

ARTICLE 6 : Modalités d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite par affichage à la FNAC LE HAVRE à compter du 27 septembre 2007, et directement aux 40 meilleures équipes par email et aux 4 équipes gagnantes des lots également par email.

L'annonce du gagnant du Prix Public sera faite par email ou par téléphone]à compter du 11 octobre 2007

La remise de l'ensemble des prix se fera le samedi 13 octobre 2007 à 17 h au Forum de la FNAC LE HAVRE.

Les lots seront à retirer obligatoirement lors de la remise officielle des prix.

L'absence de retrait du gain le 20 octobre vaudra abandon du prix par les gagnants.

Le participant doit obligatoirement laisser ses coordonnées complètes sur la fiche de participation. Il devra informer la société organisatrice de tout changement d'adresse, de domiciliation ou de numéro de téléphone.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

Article 7- Autorisations

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire et promotionnel dans le magasin ou tout autre support promotionnel Fnac- notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants- , leurs nom, prénom, adresse, et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des 40 équipes sélectionnées autorisent, en contre-partie de la mise en avant de leurs photographies, conformément à la fiche signée lors de leur inscription, la représentation et reproduction gratuite de leur photos, notamment que leurs photographies soient utilisées par la FNAC et ses partenaires (Ville du Havre, Bus Océane, Panasonic, Cewecolor, Europe 2, Centre Coty) pour une durée de deux ans, pour exposition en magasin et mise en ligne sur site internet sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés. Ces photos pourront servir à une exposition photo dans les locaux de Bus Océane, (exposition prévue entre octobre 2007 et décembre 2008). Tout ou partie de ces mêmes photos serviront à la réalisation d'un recueil photographique qui sera édité en novembre 2007 et destiné à être envoyé à une centaine de personnalités de la Ville du Havre, au plus tard le 30 janvier 2008.

ARTICLE 8 : Remboursement des frais

Les frais de timbres (tarif lent) pour la demande de règlement seront remboursés (tarif lent) sur demande écrite à l'adresse (joindre RIB ou RIP) : Fnac Le Havre, Service Communication, 22 rue Casimir Périer, 76600 Le Havre.

Les demandes de remboursement sans RIB ou RIP ou postées après le 24 septembre (le cachet de la Poste faisant foi) ne seront pas honorées.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé.

ARTICLE 9 : Responsabilité de la société organisatrice

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

ARTICLE 10 : Droit d'accès aux informations nominatives

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en oeuvre pour la bonne gestion du jeu et prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de Ana Leroy De Carvalho, Chargée de Communication, Fnac Le Havre, 22 rue Casimir Périer, 76600 Le Havre.

ARTICLE 11 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement est déposé à l'étude SCP COUVERT, COIGNARD et THILL huissiers de justice 124 boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre, et est disponible gratuitement à l'accueil de la Fnac Le Havre 22 rue Casimir Périer, 76600 Le Havre et sur simple demande écrite à l'adresse du jeu - Fnac Le Havre, Service Communication, 22 rue Casimir Périer, 76600 Le Havre, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale).

Fait au Havre, le 25 juillet 2007.